AR Prefecture

082-248200107-20261103-2026_3384-BF
Reçu le 05/11/2026

2026_3384

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val – Mardi 3 novembre 2026

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 3 novembre de l'an deux mille vingt-six à 17h30, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu inhabituel de ses séances à Caylus, sous la présidence de Madame BIRS, Présidente de la Communauté de Communes
Date de la convocation : 27 octobre 2026
Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 32
Présents : Mesdames BAGES, BIRS, CARDONNEL, GINESTOUS, HOFFMANN, MIRAMOND, PAPADOPOULO, PHILIPPE, SOCCOL, SOLEILHET, VIDAILLAC ;
Messieurs ADAM, BURG, COUSI, CROS, ESTRIPEAU, FERAL, GALAN, GALLAND, GAUTIER, LOMBARD, LOPINET, MARTY, PALACH, PETIT, RENAULT, ROMANO, SAUTIER, SERVIERES, SOUDARIN.
Absents : M. JALLET a donné procuration à M. PALACH, M. HENRY a donné procuration à Mme BIRS
Madame BOZONNET est excusée
Monsieur ICHES est absent
Monsieur COUSI Vincent a été élu secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3384
Objet : Décision Modificative n°1 Budget Eau Potable: Ajustement des crédits du chapitre 20

Madame la Présidente informe les conseillers communautaires de la Communauté de Communes que dans le cadre du marché d'étude pour la délimitation des aires d'alimentation des points de captage en vue de la construction d'une usine d'eau potable à Varen, deux avenants ont été approuvés et il est apparu nécessaire de réaliser des relevés planimétriques et altimétriques. Ces dépenses supplémentaires conduisent à un dépassement du chapitre 20 voté au moment du budget de 10 152€ HT. Madame la Présidente propose donc un virement de crédits sur le budget Eau Potable 2026, comme suit en section d'investissement.

CREDITS A MODIFIER SECTION D'INVESTISSEMENT

Sens	Chapitre	Article	Nature	Montant
Dépenses	23	2315	Immobilisations en cours	- 11 000.00 €
Dépenses	20	2031	Frais d'études	+ 11 000.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédits sur le budget eau de l'exercice 2026 comme présenté ci-dessus.

AR Prefecture

082-248200107-20261103-2026_3384-BF
Reçu le 05/11/2026

Fait à Caylus
Le 3 novembre 2026

La Présidente

Elisabeth BIRS

Le Secrétaire de séance

Vincent COUSI

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien http://www.telerecours.fr./